



AIDE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET/OU CULTURELLES ADULTES ET ENFANTS

Vous ou votre enfant pratiquez une **activité sportive et/ou culturelle** au sein d'une association, d'un club ou d'une municipalité ?

Vous pouvez demander **une aide à la CMCAS**.

Elle est basée sur la pratique d'une seule activité sportive et / ou culturelle (hors licence et assurance), calculée suivant votre coefficient social.

oupon à retourner avec la facture acquittée de l'activité et un
DID was well \ Value as a second 225 was built Occurred

▲Pensez à mettre votre coefficient social à jour sur le site ccas.fr

Coupon à retourner avec la facture acquittée de l'activité et ur RIB par mail à l'adresse <u>cmcas-335.proximite@asmeg.org</u> avant le 31 janvier 2025

×	-
Ouvrant droit :	NIA:
Nom:	Prénom :
Adresse :	
Ayant droit :	
Nom :	Prénom :
Activité pratiquée :	
Lieu de pratique :	
Montant de l'activité :	€